

Justification des prescriptions de l'arrêté de prescriptions applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement sous la rubrique 2712-1

Ce document est une aide pour les articles nécessitant des précisions pour démontrer / justifier la conformité aux prescriptions. Les réponses évidentes pour justifier des prescriptions ne sont pas reprises dans le document.

Un même plan peut comporter plusieurs informations et descriptions.

Articles de l'arrêté	Justificatif à apporter dans le dossier de demande d'enregistrement
Article 1 ^{er}	Néant
Article 2 (Définitions)	Néant
Article 3 (Conformité de l'installation)	Néant
Article 4 (Dossier installation classée)	Dossier installation classée
Article 5 (Implantation)	Plan masse du site
Article 6 (Envol des poussières - propreté de l'installation)	Néant
Article 7 (Intégration dans le paysage)	Néant
Article 8 (Localisation des risques)	Plan général des ateliers et des stockages indiquant les différentes zones de risque
Article 9 (Etat des stocks de produits dangereux - étiquetage)	Néant
Article 10 (Caractéristiques des sols)	Néant
Article 11 (Comportement au feu des locaux)	Plan détaillé des locaux et bâtiments et description des dispositions constructives de résistance au feu et de désenfumage avec note justifiant les choix
Article 12 (Désenfumage)	Néant

Articles de l'arrêté	Justificatif à apporter dans le dossier de demande d'enregistrement
Article 13 (Accessibilité)	Plan mentionnant les voies d'accès
Article 14 (Tuyauteries)	Néant
Article 15 (Clôture de l'installation)	Néant
Article 16 (Ventilation des locaux)	Néant
Article 17 (matériels utilisables en atmosphère explosives)	Justificatifs de conformité au décret du 19 novembre 1996.
Article 18 (installations électriques)	Néant
Article 19 (systèmes de détection et d'extinction automatiques)	Description du système de détection et liste des détecteurs avec leur emplacement. Note de dimensionnement lorsque la détection est assurée par un système d'extinction automatique
Article 20 (moyen d'alerte et de lutte contre l'incendie)	Nature, dimensionnement et plan des appareils, réseaux et réserves éventuelles avec note justifiant les différents choix
Article 21 (plans des locaux et schéma des réseaux)	Plan des locaux et plan de positionnement des équipements d'alerte et de secours tenus à jour.
Article 22 (consignes d'exploitation)	Néant
Article 23 (travaux)	Néant
Article 24 (Vérification périodique et maintenance des équipements)	
Article 25 (Stockage rétention)	plan du local de stockage
Article 26 (Collecte des effluents)	Plan des réseaux de collecte des effluents
Article 27 (Collecte des eaux pluviales)	Néant

Articles de l'arrêté	Justificatif à apporter dans le dossier de demande d'enregistrement
Article 28 (Justification de la compatibilité des rejets avec les objectifs de qualité)	Néant
Article 29 (Mesure des volumes rejetés et points de rejets)	Néant
Article 30 (Eaux souterraines)	Néant
Article 31 (Valeurs limites de rejet)	Néant
Article 32 (Prévention des pollution accidentelles)	Néant
Article 33 (Surveillance par l'exploitant de la pollution rejetée)	Néant
Article 34 (Epanchage)	Néant
Article 35 (Prévention des nuisances odorantes)	Disposition mises en œuvre pour limiter les odeurs
Article 36 (Emissions de polluants)	Néant
Article 37 (Emissions dans les sols)	Néant
Article 38 (Valeurs limites de bruit)	Description des modalités de surveillance des émissions sonores
Article 39 (Déchets produits par l'installations)	Néant
Article 40 (Déchets entrant)	Néant
Article 41 (Entreposage)	Néant
Article 42 (Dépollution, démontage et découpage)	Descriptif du protocole de dépollution
Article 43 (Déchets sortants)	Néant

Articles de l'arrêté	Justificatif à apporter dans le dossier de demande d'enregistrement
Article 44 (Registre et traçabilité)	Néant
Article 45 (Brûlage)	Néant
Article 46 (Contrôle par l'inspection des installations classées)	Néant
Article 47	Néant